

Compte rendu Commission de Quartier 3.2 à Lalande

24 novembre 2022

18h

Salle de spectacle du centre
d'animation de Lalande
239, avenue de Fronton

Élu présent:

- M. Olivier ARSAC, Maire de quartier 3.2

Services présents :

- SNCF Réseaux ;
- Direction des Solidarités et de la Cohésion sociale (DSCS, Mairie de Toulouse et Toulouse Métropole) ;
- Direction de l'Action territoriale (DAT, Mairie de Toulouse et Toulouse Métropole).

Document support : **diaporama de présentation.**

Nota bene : ce compte-rendu ne retranscrit pas l'intégralité des débats mais les principaux échanges d'intérêt collectif. L'ensemble du compte rendu est lié au déroulement du diaporama détaillé.

M. Olivier ARSAC (Maire de quartier 3.2) souhaite la bienvenue aux participants de cette commission de quartier et rappelle aux nouveaux participants l'objectif des deux instances de démocratie locale participative existantes au travers desquelles les Maires de quartier partagent avec les habitants et les acteurs associatifs locaux, des projets, des informations et discutent. Dans son action le Maire de quartier est assisté d'un conseil local partenaire constitué par les associations de quartier avec lesquelles il élabore en Bureau de quartier l'ordre du jour des projets du quartier qui seront par la suite présentés en commissions de quartier, autre instance de démocratie locale au cours de laquelle ces projets sont exposés à titre informatif aux habitants du quartier.

Il présente la présidente du Comité de quartier, Mme MORHAIN ainsi que les quelques membres de l'association qui l'accompagne, les remercie de leur présence et énumère les 3 points prévus à l'ordre du jour :

- I. Présentation des avancées des aménagements ferroviaires du Nord toulousain (AFNT)**
- II. Point d'étape sur le projet d'accueil jeunes de Lalande Nord**
- III. Questions diverses**

M. Olivier ARSAC (Maire de quartier 3.2) a souhaité en introduction présenter un point d'étape sur certains projets du quartier, bien qu'ils ne sont pas inscrits à l'ordre du jour de la présente commission de quartier 3.2.

Point d'étape sur le projet de création d'une Maison de santé à Lalande Nord

M. Olivier ARSAC (Maire de quartier 3.2) assure que l'engagement de la campagne électorale de 2020 d'avoir sur le quartier de Lalande (12.000 habitants) des professionnels de la santé suite à la défection du cabinet médical existant est un projet qui est toujours en cours d'étude et qui connaît des avancées notables (emplacement identifié, un partenaire engagé à savoir Toulouse Métropole

Habitat (TMH) et un permis de construire en cours de validation). Il explique à l'assemblée que la **difficulté majeure est de trouver des professionnels de la santé** dont les modes d'exercice de leur fonction ont évolués, à ce jour beaucoup souhaitent mutualiser des espaces de santé dédiés pour des questions financière et organisationnelle. La Collectivité a conscience que pour être plus attractive elle doit s'adapter à ces nouveaux modes de fonctionnement et doit proposer à ces professionnels de la santé des conditions d'accueil les plus optimales pour les convaincre de venir. Le projet de la Maison de santé de Lalande offre deux options possibles aux professionnels de la santé, soit d'acheter soit de louer cet espace. Dans les 2 cas de figure, compte tenu de l'intervention décisive de TMH, les tarifs proposés seront plus réduits que ceux du marché afin d'être les plus attractifs possibles pour les professionnels de santé.

A sa demande, il indique que le Président de l'Ordre des médecins, M. Stéphane OUSTRIC, a prévu de venir sur site le 6 décembre 2022 pour superviser personnellement le projet, très prioritaire pour le quartier de Lalande.

Point d'étape sur le devenir de l'ancien café des Sports de Lalande

M. Olivier ARSAC (Maire de quartier 3.2) indique que les procédures judiciaires pour récupérer le local sont toujours en cours. Il semblerait qu'au mois de mai ou juin prochain nous arrivions au terme du procès en appel. Ce local sera reconverti en local municipal, le projet d'un restaurant seniors verra peut-être le jour.

Point d'étape sur l'opération immobilière du 256, avenue de Fronton

M. Olivier ARSAC (Maire de quartier 3.2) indique que le permis de construire (PC) est désormais affiché. Il rappelle qu'avec le concours du Comité de quartier de Lalande, le projet retenu propose un bâtiment qualitatif, comprenant moins de 100 logements pour un foncier relativement grand ainsi qu'une offre commerciale en pied d'immeuble. Parmi les commerces négociés avec le promoteur, et sur proposition du Comité de quartier de Lalande, il y aura notamment une boulangerie.

I. Présentation des avancées des aménagements ferroviaires du Nord toulousain (AFNT)

Cf. diaporama de présentation

- Un membre du Comité de quartier de Lalande indique que ces aménagements ferroviaires de grande envergure sont l'occasion de lever des points de ruptures de continuité piétonne ou cyclable telle qu'elle existe sur le pont de la Vache.

Réponse des Services : la loi précise que les ponts routiers, c'est-à-dire les ponts sur lesquels la circulation de véhicules passe au-dessus d'une voie ferrée, sont la propriété du gestionnaire de la voie supportée, à savoir la SNCF Réseaux en l'espèce. La SNCF, dans le cadre des AFNT ne prévoit, à ce jour, aucune intervention sur ce pont en particulier, le projet ferroviaire ne nécessitant pas d'un élargissement des voies ferrées existantes.

M. Olivier ARSAC (Maire de quartier 3.2) relève la pertinence de cette question. En effet, Toulouse Métropole a la volonté affirmée de développer les pistes cyclables sur l'ensemble du territoire et de lever toutes les discontinuités de circulation piétonne et/ou cyclable. Le pont de la Vache fait partie de ces points de ruptures clairement identifiés. Par ailleurs, ce pont fait l'objet d'une attention particulière en raison de la circulation de poids lourds, ce pont ayant une limitation à 16 tonnes.

- La présidente du Comité de quartier de Lalande, Mme Brigitte MORHAIN évoque l'idée de mettre en place une passerelle qui faciliter les déplacements sur ce pont.

M. Olivier ARSAC (Maire de quartier 3.2) rejoint Mme Brigitte MORHAIN sur l'aspect sécuritaire qu'apporterait un ouvrage tel qu'une passerelle pour les piétons et les usagers du vélo, toutefois sa réalisation est tributaire de la faisabilité technique mais aussi du financement en raison du coût élevé.

- Un habitant du quartier demande si le projet des AFNT est corrélé à celui de la ligne à grande vitesse (LGV.) entre Toulouse et Bordeaux ?

Réponse des Services : le projet de LGV entre Toulouse et Bordeaux s'intègre dans le Grand projet ferroviaire du Sud-Ouest (GPSO) qui prévoit aussi des réaménagements ferroviaires importants au sud de l'agglomération bordelaise (AFSB) et au nord de la métropole toulousaine (AFNT) afin d'y créer un réseau de TER cadencé au quart d'heure en heure de pointe, à l'horizon 2031-2032. Dans le cadre du projet des AFNT, il est notamment prévu la création de 5 haltes ferroviaires dont 3 sur Toulouse (La Vache, Lalande et Lacourtenourt) et 2 dans les communes du Nord de la Métropole (Fenouillet, Saint-Jory). Les études préliminaires sont déjà engagées et un certain nombre d'acquisitions foncières, nécessaires à la réalisation du projet, ont d'ores-et-déjà été lancées. A noter que ce projet important et lourd financièrement (plus de 800 millions d'euros) se connectera à la station La Vache et permettra aux usagers d'emprunter ensuite la 2ème ainsi que la future 3ème ligne de métro.

- Un habitant du quartier demande si des murs anti bruit seront installés ?

Réponse des Services : des murs anti-bruit seront installés au sud de l'avenue de Fronton, côté est, jusqu'à Matabiau. La mise en place de murs anti-bruit est justifiée par la densité de population vivant dans la zone impactée par le bruit, de même que leur efficacité est vérifiée dès lors que ces murs sont situés le plus à proximité des voies ferrées. Cette mise en place aura bien évidemment un effet sur les besoins en foncier, aussi bien dans le cadre d'acquisitions définitives de terrain à des particuliers mais aussi pour les occupations temporaires nécessaires à la durée des travaux d'installation de ces murs (une indemnisation sera versée à tout particulier impacté). Par ailleurs, toute construction ayant vu le jour au-delà de l'annonce du projet des AFNT avait pour obligation de se mettre aux normes acoustiques induites par ce projet. Ces nouvelles constructions ne pourront par conséquent pas être éligible au versement d'une indemnité. Pour toute question individuelle, la SNCF Réseaux se tient à la disposition des habitants du quartier impacté par le projet.

M. Olivier ARSAC (Maire de quartier 3.2) indique que ces travaux de grande envergure d'élargissement des voies ferrées auront à terme pour effet positif d'amener les usagers à se

déplacer en train de manière plus importante puisque le réseau ferroviaire, à ce jour saturé, sera densifié par une augmentation du nombre de trains et de leur cadencement. In fine, l'objectif des pouvoirs publics est de réduire considérablement l'usage de la voiture en rendant plus attractifs l'usage des transports en commun via ces investissements massifs.

II. Point d'étape sur le projet de création d'un Accueil Jeunes à Lalande Nord

M. Olivier ARSAC (Maire de quartier 3.2) rappelle en préambule que ce projet a vu le jour dans le mandat précédent en raison d'une montée de problématiques de tranquillité publique dans le quartier de Lalande Nord en raison de la présence de plus en plus accrue de jeunes, voire des très jeunes, en errance sur l'espace public. Il ne s'agit pas de grande délinquance, mais la présence de ces jeunes a tout de même généré des troubles relativement importants pour les habitants du quartier de Lalande. Le projet a pour objectif d'occuper positivement ces jeunes et de leur proposer un lieu d'accueil qui fait défaut dans un quartier avec une forte densité de population jeune.

Cf. diaporama de présentation.

- La présidente du Comité de quartier de Lalande, Mme Brigitte MORHAIN, demande si la gratuité de cet accueil pour les jeunes est prévue.

Réponse des Services : le choix politique qui a été pris par l'équipe municipale est de proposer la gratuité des accueils jeunes, avec un tarif pour participer aux activités fixé à 1 euro symbolique. Il s'agit d'un effort important pour la Collectivité.

- Des habitants du quartier demandent s'il y a une limitation du nombre de jeunes accueillis, si du soutien scolaire pourra y être dispensé et si les travaux manuels seront valorisés auprès de ces jeunes ?

Réponse des Services : il n'y a pas de limitation imposée si ce n'est celle édictée par les contraintes d'encadrement et d'espace auxquelles l'accueil jeune est soumis. Concernant le soutien scolaire, les animateurs des accueils jeunes ne sont pas des acteurs de soutien scolaire, toutefois ils sont en mesure d'identifier auprès des jeunes ceux qui en ont besoin. Ces jeunes seront alors orientés vers des associations soutenues par la Collectivité dispensant ce type de soutien dans le quartier ou à proximité immédiate Enfin, des ateliers chantiers orientés vers une logique d'« utilité » seront proposés dans le cadre de certaines activités pour promouvoir auprès de ces jeunes certains métiers manuels.

- Des habitants du quartier demandent si les parents de ces jeunes sont associés à l'accompagnement que l'accueil jeunes dispense et si un encadrement spécifique propre aux très jeunes mères est proposé.

Réponse des Services : les parents des enfants mineurs sont effectivement également accueillis au sein de l'accueil jeunes dans le cadre d'un accompagnement éducatif. L'accompagnement à la parentalité ne fait pas partie du champ de compétence de la ville mais de celle du département, toutefois les personnels des accueil jeunes peuvent être occasionnellement associés à certains suivis

M. Olivier ARSAC (Maire de quartier 3.2) conclue l'intervention en rappelant que la condition sine qua non au déclenchement d'un accompagnement positif est de réussir à nouer un contact durable avec ces jeunes laissés en déshérence faute de structure en capacité de les capter et ainsi se prémunir d'un basculement de leurs comportements vers de la délinquance sévère, car pour rappel les jeunes auteurs de troubles identifiés sont parfois très jeunes, il faut prévenir une possible dérive de leur part. L'Accueil jeunes de Lalande est désigné comme pilote sur 2 aspects, il est construit sur une structure associative et collaborera avec des partenaires associatifs aguerris tels que le Toulouse Aviron Sports et Loisirs (TASL). L'avantage de cette structuration est de pouvoir à tout moment changer de partenaire si les objectifs fixés ne sont pas atteints. L'autre aspect étant que cet Accueil jeunes répond à l'adaptabilité des horaires d'ouverture en décalé nécessaire pour réussir à capter le plus grand nombre, c'est-à-dire en dehors des horaires d'école.

- Un habitant du quartier demande si c'est seulement les enfants du parc de la Violette qui sont ciblés.

Réponse des Services: le projet s'arrime au périmètre scolaire et sur un lieu de transit à pied et concerne tout le quartier de Lalande et pas uniquement le parc de la Violette.

M. Olivier ARSAC (Maire de quartier 3.2) ajoute que ce projet est cofinancé par la Collectivité et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

- Un habitant du quartier demande si des habitants qui souhaitent s'investir auprès des jeunes du quartier à titre bénévole est possible.

Réponse des Services : la participation citoyenne des habitants à titre bénévole sera bien entendu possible et même favorisée dans le cadre de projets spécifiques et sera encadré réglementairement

III. Questions diverses

- Un habitant du quartier évoque la progression démographique de Lalande

Réponse de M. Olivier ARSAC (Maire de quartier 3.2) : rappelle que le dispositif ALT, mis en œuvre par la ville de Toulouse et la Mairie d'Aucamville a permis de réduire considérablement la délivrance des permis de construire (PC) aux promoteurs et a mis un grand coup de frein à l'urbanisation du quartier. Toutefois, la loi climat et résilience du 22 août 2021, prévoit que l'État impose à toutes les communes de France de ne plus artificialiser ses terres d'ici 2050 et oblige, de fait à terme, à la densification des zones urbaines.

M. Olivier ARSAC (Maire de quartier 3.2) clôture la séance en remerciant les participants de leur attention et de leur participation.

Fin de la séance à 21h30